

CRÉATION DU CLUB CDI – PAUL RICOEUR

Ensemble Scolaire Privé Catholique École - Collège - Lycée

85 rue de Paris – 95380 LOUVRES
Tel : 01.30.35.39.85
Fax : 09.72.47.03.37

✉ secretariat@institut-paul-ricoeur.fr
🌐 institut-paul-ricoeur.fr



Nature du document :

Club CDI

Affaire suivie par :

M. AUDRAIN Y.

Réf : 2018/11/09

Diffusion :

| | |
|--|---|
| Enseignants 1 ^{er} | |
| Enseignants 2 nd | X |
| Réfectoire | |
| Vie scolaire | X |
| Secrétariat | X |
| Compta | |
| Personnels | |
| Familles de 5 ^{ème} /4 ^{ème} /3 ^{ème} / Lycée | |
| APEL | |
| Académie / Rectorat / DEEP | |
| Mairie | |
| OGEC | |
| DDEC95 | |
| | |

Mode :

| | |
|-----------|---|
| Courriel | X |
| Courrier | |
| Affichage | |
| Site @ | X |

Madame, Monsieur,

L'institut Paul RICOEUR lance la mise en place d'un CDI (Centre d'Information et de Documentation) à partir de cet automne. Un CDI se place au cœur de la scolarité de votre enfant car il lui permet d'avoir un lieu où faire des recherches en vue des différents travaux personnels qui lui sont demandés, un lieu où il peut lire et aussi se reposer grâce à la lecture et un lieu d'expression artistique.

Cependant, nous souhaitons placer nos élèves au centre de la vie de l'établissement, des apprentissages et leur faire exprimer leurs talents, soit créer un lieu **par** et **pour** les élèves. Ainsi, nous vous proposons d'intégrer votre enfant au cœur de ce projet en s'associant au **club CDI**. Ce club sera encadré par M. AUDRAIN, professeur de français et de littérature. Il a pour but de former votre enfant à la mise en place d'un CDI, à son organisation, à sa gestion et à son animation. Cela lui permettrait de :

- Comprendre comment sont organisées et gérées les bibliothèques ;
- Diversifier son contact avec la lecture ;
- Innover en créant et animant un projet par le biais du travail d'équipe ;

Les élèves sont recrutés de la cinquième à la terminale. Leurs tâches seront distribuées sur le volontariat et leurs compétences. Aucun travail à la maison ne leur sera demandé. Par contre, il leur sera demandé du sérieux et un investissement régulier. À terme, les élèves du club CDI seront responsables du lieu et devront assurer le respect du règlement intérieur qu'ils auront mis en place avec l'aide de M. AUDRAIN et validé par la Direction, ainsi que la Vie scolaire. Il s'agira, également, de former les nouveaux membres les années suivantes.

L'adhésion de votre enfant sera reconduite automatiquement d'année en année au sein de l'institut Paul RICOEUR, sauf s'il signale son désengagement par une lettre manuscrite contresignée par son représentant légal et adressée au responsable encadrant du CDI. En échange de son engagement, des sorties culturelles autour du livre lui seront offertes.

Si votre enfant ne respecte ni ses engagements ni une présence régulière, alors M. AUDRAIN peut décider, après examen du dossier, de désengager l'élève du club CDI. En outre, il sera libre de quitter le club CDI si son adhésion ne lui convient plus. Par contre il ne pourra plus en faire partie durant l'année scolaire en cours. Son désengagement sera justifié, accompagné par une lettre manuscrite, signée par l'élève et son représentant légal. Il est évident que tout ceci concerne seulement l'organisation et l'administration de ce lieu. L'accès du CDI en tant que lieu de travail et de lecture repos sera autorisé à tous les élèves à condition du respect du règlement intérieur de ce lieu de vie, de travail et d'échanges. Il en sera de même aux activités proposées (ateliers divers et autres événements ponctuels).

Cordialement,

M. LESAGE
Chef d'Etablissement
2nd degré

M. AUDRAIN
Responsable CDI

